

CONDITIONS D'INSCRIPTION BELLE ILE EN TRAIL 2018.

Les inscriptions se déroulent en six temps.

- 1/ acte de candidature "groupe" du 15 au 30 novembre 2017.
- 2/ tirage au sort le 1^{er} décembre 2017
- 3/ paiement, confirmation du 2 au 15 décembre 2017
- 4/ acte de candidature "particuliers" du 2 au 15 janvier 2018
- 5/ tirage au sort le 16 janvier 2018
- 6/ paiement, confirmation du 17 au 31 janvier 2018.

Précisions: 50% des places sont accordées aux groupes. 50% aux particuliers.

(50% de places réservées aux groupes peut paraître beaucoup aux yeux de certains.

L'équipe d'organisation, hormis le fait de proposer une épreuve sportive, est motivée par l'aventure humaine et attache de l'importance aux valeurs de partage et convivialité que peuvent représenter la destination de Belle Ile ainsi que l'accueil réservé aux visiteurs, coureurs ou non.)

Définition du groupe : 4 personnes mini. 20 personnes maxi. (avec conjoint, et ou compagnons de course à pied etc.).

Le seul intérêt de l'inscription en groupe est d'avoir le même résultat au tirage au sort pour tous les membres du groupe, positif ou négatif.

Un groupe peut être composé de coureurs sur des courses différentes dont il faut préciser le nombre dès le premier positionnement; ce dernier étant définitif.

Le tirage au sort présente un classement aléatoire (proposé par l'outil excel) des groupes candidats. Ceux-ci sont examinés un à un dans l'ordre proposé.

Le groupe est retenu si sa composition ne fait pas dépasser le quota de 50% du nombre de coureurs autorisés dans aucune des courses. Dans le cas contraire, le groupe, dans sa totalité, n'est pas retenu.

Un paiement unique pour l'ensemble du groupe sera demandé.

Le responsable du groupe garde la main sur la constitution de son groupe et peut modifier le nom des coureurs sur une course sans en changer le nombre de dossards qui lui sont attribués.

Les coureurs non retenus au tirage au sort "groupe" peuvent donc se présenter comme particuliers.